

## Nos œuvres d'assistance

---

**L**A tristesse des soirs d'automne nous fait davantage songer aux pauvres. L'hiver canadien approche et, derrière lui, s'avance la file des familles dont il accroît le dénuement. A la tombée des jours de novembre, quand les portes se referment sur la vie douce des intérieurs aisés, l'on pense à tant d'autres foyers où entre la misère; à ces hommes, ces femmes, ces enfants que nos longs mois de neige priveront de feu et de pain. L'on est remué par ces liens que forme, entre le coeur et la souffrance, la sympathie humaine, agrandie encore par la charité. Soucieux de secourir les plus malheureux, on cherche les moyens de les aider, et l'on se demande quelles oeuvres notre société a créées pour cela.

Aucun plan d'ensemble n'a été arrêté en ce pays pour subvenir aux besoins des déshérités. Ni le parlement fédéral, ni les législatures, n'ont adopté pour eux une législation complète. Sauf pour certaines catégories de malades ou d'abandonnés, que le législateur canadien a inscrites dans ses lois, l'Etat n'a point tourné son attention vers le pauvre. Les victimes de notre développement industriel et commercial n'ont pas encore été l'objet de sa sollicitude. Il n'a pas encore façonné pour elles ce réseau protecteur que sont les assurances sociales.

Les salariés des pays d'outre-mer ont été sous ce rapport plus heureux que les nôtres. L'effort que, depuis trente ans, l'Europe accomplit sur le terrain de la réforme sociale lui vaudra le pardon de bien des fautes. Aux heures sanglantes que nous vivons, c'est là l'une des causes qui nous empêchent de douter de l'humanité et de la réalité de la civilisation.